



UNIVERSITÉ DE NANTES
SPORT DE HAUT NIVEAU

Charte étudiant.e Sportif.ve de Haut Niveau

(Textes de référence : code de l'éducation – code du sport – Note de service MEN 30 avril 2014)

Objectif :

Aider les étudiants.es sportifs.ves de haut niveau à concilier la poursuite d'études supérieures et la pratique sportive de haut niveau.

Conditions d'attribution :

Sur sa demande, le statut d'étudiant.e sportif.ve de haut niveau peut être accordé à l'étudiant :

- Inscrit sur les listes ministérielles ou membre d'un Centre de formation agréé.
- Membre d'une section sportive universitaire (SSU).
- De très bon niveau régional ou national dont le niveau sportif est reconnu par les fédérations intéressées (liste « nationaux »).

Aménagements :

Sur proposition du tuteur pédagogique et après avis du Directeur de la formation choisie, l'étudiant.e sportif.ve de haut niveau pourra bénéficier :

1) D'aménagements d'études :

- Choix de groupe de TD ou TP immédiatement après la rentrée.
- Droit à la dispense d'assiduité (T.P., T.D.) sur demande auprès de la formation en début de semestre.
- Autorisation d'absences ponctuelles.
- Droit d'opter pour le régime d'étudiant salarié (préparation de chaque année de la Licence en 2 ans).
- Possibilité d'octroi de dérogations pour inscription supplémentaire
- Soutien pédagogique et accueil personnalisé

Chaque cas fera l'objet d'un examen individuel concernant les possibilités d'aménagements du cursus, définies en fonction de la réglementation des études de l'U.F.R. choisie, et des exigences de la pratique sportive de l'étudiant (spécialité, niveau de pratique, planning des compétitions, etc).

2) D'aménagements des examens

Les possibilités d'aménagement seront étudiées au cas par cas.

Conditions de délai

Le statut d'étudiant.e sportif.ve de haut niveau est octroyé pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants qui en auront fait la demande, après examen de leur dossier par la commission du sport de haut niveau de l'Université de Nantes.

La demande est à faire pour chaque année universitaire.

Obligations

L'étudiant.e bénéficiant du dispositif s'engage à :

- Représenter l'Université de Nantes lors des compétitions universitaires et notamment les championnats universitaires nationaux et internationaux.
- Communiquer sur son appartenance universitaire lors d'interactions avec les médias,
- S'associer aux événements mis en place par l'université,
- Respecter les règles de l'éthique sportive et de l'université

Lu et approuvé, le

Signature de l'étudiant (Obligatoire)